



FORMATION :

SE FORMER DANS L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Version 06/2024

La rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation légale pour chaque entreprise qui emploie au moins un salarié. L'employeur doit identifier les risques et les plans d'actions qui s'y attachent. Généralement, les PME-PMI n'ont pas de référents en matière de sécurité. Grâce à cette formation, vous pourrez définir et connaître les risques professionnels de votre entreprise, rédiger le document unique (DUERP) et vous serez à même de pouvoir mettre en place une démarche de prévention des risques professionnels au sein de votre structure.

Public Visé :

Dirigeants des petites et moyennes entreprises n'ayant pas de référents en matière de sécurité et de prévention des risques.

Prérequis :

Il n'y a pas de prérequis nécessaire, nous nous adaptons à vos compétences.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre l'intérêt de la prévention au sein de l'entreprise
- Être en capacité d'apprécier un risque
- Savoir évaluer les risques observés
- Savoir rédiger le document unique obligatoire d'évaluation des risques professionnels.

Durée Globale :

A définir en fonction de la taille de l'entreprise, nombre de salariés, et secteur d'activité.

**DUREE MINIMUM OBLIGATOIRE =
14 H soit 1260 € TTC**

Formation Intra :

Parcours individuel et personnalisable

Formation en entreprise / sur site

Module 1 : A quoi sert un document unique d'évaluation des risques

- Les obligations de l'employeur
- Les principes généraux de la prévention

Module 2 : Préparation de l'évaluation des risques

- Faire l'inventaire des unités de travail dans l'entreprise (postes / famille de postes / métiers / lieux de travail)
- Collecte des informations préliminaires

Module 3 : Identification des situations dangereuses liées à chaque unité de travail

- Connaissance et apprentissage des fiches de risques
- Identification des risques dans la société et observation des situations de travail
- Entretiens avec les acteurs clés

Module 4 : Estimation des situations dangereuses

- Pour chaque situation dangereuse dans l'entreprise, il faudra prendre en compte :
 - La gravité des dommages potentiels
 - La fréquence d'expositions des salariés aux dangers
- Hiérarchisation des risques

Module 5 : Proposition des mesures de prévention

- Choix des mesures adaptées à chaque risque

Module 6 : Mise à disposition d'un fichier Excel type pour l'élaboration du DUERP

- Etude de cas concrets

Formateur :

Clarisse Bouchet, 10 ans d'expérience dans la paye et la gestion des ressources humaines ainsi que la prévention des risques.

L'organisation :

Au préalable, un rendez-vous découverte est effectué afin de cerner vos attentes et besoins. Ainsi, nous pourrons vous proposer un parcours de formation adapté.

Il n'y a pas de prérequis nécessaire.

Moyens pédagogiques et techniques

- Formation au sein de votre société
- Formation à distance possible à l'issue d'une visite au préalable en entreprise via l'application teamviewer
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition des documents supports à la suite de la formation via une plateforme e-learning.

Dispositif de suivi et d'évaluation

- Audit blanc de validation des acquis par le biais du document unique d'évaluation des risques.
- Feuilles de présence.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Attestation de fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Formation accessible à tout public. Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous consulter afin d'adapter au mieux la formation à vos besoins.

Modalité et délai d'accès

L'inscription sera validée par la réception par l'organisme de formation de la demande d'inscription au minimum 15 jours avant le début de la formation en cas d'auto-financement.

Un entretien individuel sera réalisé par le formateur pour analyser les attentes et besoins.

L'inscription sera validée par la réception par l'organisme de formation de la convention de formation signée au minimum 10 jours avant le début de la formation.

Outils et matériels nécessaires

Un ordinateur, le pack office (excel) ainsi qu'une connexion internet sont nécessaires. Se connecter à teamviewer au préalable afin de télécharger l'application et être prêt pour le rendez-vous visio.